

MÉMO - MAIRIE DE LANNILIS

Copyright © reproduction interdite sauf autorisation expresse de la Mairie de Lannilis

➤ **BIBLIOTHÈQUE – Lannilis** : ☎ 02.98.04.46.82

Renseignements : <http://bmlannilis.biblixnet.com>

Horaires habituels

Lundi : 10 h - 12 h / Mardi : 10 h -12 h et 16 h 30 - 18 h 30

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Vendredi : 17 h 30 - 19 h 30

Samedi : 10 h - 11 h 30 et 16 h 30 - 18 h 30

Horaires d'été du 08/07 au 31/08

Lundi : 10 h 30- 12 h 30 / Mardi : 10 h -12 h et 17 h - 19 h

Mercredi : 10 h -12 h 30 / Vendredi : 17 h 30 - 19 h 30

Samedi : 10 h -12 h et 17 h - 18 h 30

Cotisation possible tout au long de l'année. Validité 1 an.

- **ACCÈS INTERNET** : libre et gratuit

➤ **MAISON DE L'ENFANCE, St Sébastien – Lannilis** :

☎ 02.98.37.21.28. Relais Parents Assistantes Maternelles :

E- mail : rpam@lannilis.fr

➤ **OFFICE DE TOURISME DES ABERS** :

1 place de la Gare - Lannilis. ☎ 02.98.04.05.43.

Du lundi au samedi : 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h 30.

Dimanche et jours fériés : 10 h 30 à 12 h 30.

➤ **POINT ACCUEIL EMPLOI** : Maison du Lac - BP 23,

29860 Plabennec : ☎ 02.90.85.30.12

E-mail : accueil.emploi@pays-des-abers.fr

➤ **SERVICE DE SOINS À DOMICILE DU PAYS DES ABERS**

9 rue du Couvent, Lannilis : ☎ 02.98.04.04.92.

➤ **AR MOUTIG** (Association Assistantes Maternelles

Agréées) : ☎ 02.98.04.45.35, 02.98.04.86.83 et 02.98.04.47.54.

➤ **ALCOOL ASSISTANCE - Plouvien** : ☎ 02.98.40.90.66 ou

06.10.49.84.42 - permanence le samedi, 10 h - 12 h, salle Laënnec à Plouvien.

➤ **DÉCHETTERIE DE MENEZ-BRAS - Lannilis**

☎ 06.03.73.14.19 : ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Fermée le mercredi (ouverte à Plouguerneau).

➤ **DÉCHETS VERTS – REMORQUE**

06/07 et 07/07 : rue Yves et Antoinette Nicolas

13/07 et 14/07 : rue de Milin al Lenn + rue Anne de Bretagne

20/07 et 21/07 : place de Kergroas

27/07 et 28/07 : parking de Mézéozen

03/08 et 04/08 : rue André Malraux + impasse de la Marne

10/08 et 11/08 : rue du Flescou

17/08 et 18/08 : rue Yves et Antoinette Nicolas

24/08 et 25/08 : imp. de la Résistance + rue A. de Bretagne

31/08 et 01/09 : place de Kergroas

07/09 et 08/09 : parking de Mézéozen

14/09 et 15/09 : rue André Malraux + impasse de la Marne

21/09 et 22/09 : rue du Flescou

28/09 et 29/09 : rue Yves et Antoinette Nicolas

PERMANENCES DIVERSES

➤ **SECOURS CATHOLIQUE** : le mardi de 14 h à 16 h dans l'ancien Centre de Secours, allée Verte (maison attenante située au n° 2, à gauche des garages). Contact : Georges Surlapierre ☎ 02.98.37.22.39.

BUREAUX ALLÉE VERTE (derrière la Mairie - Lannilis)

➤ **FNATH** (accidentés du travail) : 3^{ème} mardi de chaque mois, de 8 h 30 à 9 h 30, bureau allée Verte (derrière la Mairie).

Renseignements Brest : ☎ 02.98.43.01.44 ou 02.98.43.01.17.

➤ **ADMR** (aide ménagère) : ☎ 02.98.04.87.42.

Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h, mercredi de 9 h 30 à 11 h 30.

➤ **ADIL** (info logement) : 3^{ème} mercredi des mois pairs, de 9 h à 12 h, bureau 3. ADIL Brest : ☎ 02.98.46.37.38.

➤ **HABITAT & DÉVELOPPEMENT BRETAGNE** : ☎ 0.800.80.05.27.

➤ **MISSION LOCALE** (16-25 ans) : mercredi, de 9 h à 13 h, et le jeudi, de 13 h à 17 h, sur rendez-vous. ☎ 02.98.04.14.54.

➤ **RAIL** (Association d'aide à l'emploi) : 1^{er} et dernier mercredis, de 10 h 30 à 12 h, bureau 3. ☎ 02.98.48.01.68.

MAISON GAULIEZ, place Général Leclerc - Lannilis

➤ **CLIC Gérontologique** (Informations sociales pour les personnes de plus de 60 ans) : ☎ 02.98.37.21.91 : accueil sur rdv le mardi de 9 h à 12 h. Merci de prendre rdv auprès du secrétariat : ☎ 02.98.21.02.02.

CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) 2 rue de Mézéozen - Lannilis : ☎ 02.98.04.02.65

➤ **ASSISTANTE SOCIALE** : rendez-vous auprès du CDAS : ☎ 02.98.04.02.65.

➤ **CAF** : vendredi de 9 h à 12 h, sur rendez-vous au 0810.25.29.30 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

➤ **CONSULTATION DE NOURRISSONS** : Dr Le Manac'h : sur rendez-vous

Puéricultrices : Mme Nédélec ou Mme Houdan : jeudi de 9 h 30 à 12 h, sans rendez-vous.

➤ **ÉDUCATEUR** : M. Louedoc : ☎ 02.98.83.23.66.

CICAS (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale – **salariés et retraités**) les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} jeudis, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, sur rendez-vous : ☎ 0 820 200 075 (N° Indigo)

CPAM, rue de la Marne - Lesneven : ☎ 36 46

CRAM DE BRETAGNE - Service social : tous les mardis et les vendredis matins sur rendez-vous : ☎ 02.98.34.54.06.

CRAM DE BRETAGNE - Service retraite : ☎ 39 60

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

↳ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(**Sans rdv** aux heures d'ouverture de la Mairie).

Le demandeur doit être présent pour la demande et / ou pour la remise quelque soit son âge

1 - **Pour une 1^{ère} demande (majeur / mineur) :**

1 extrait avec filiation ou 1 copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) + **livret de famille** (mineur)

2 photos d'identité identiques, sur fond clair, expression neutre (Photographe ou Photomaton agréé)

1 justificatif de domicile (- de 1 an) : facture d'électricité, de téléphone, avis d'imposition...

2 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur) :**

● Si la carte est expirée depuis - de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1^{ère} demande sans l'acte de naissance + **ancienne carte** + renseignements filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents de l'intéressé)

● Si la carte est expirée depuis plus de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1^{ère} demande + **ancienne carte à renouveler**

3 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur) suite à un vol ou une perte** : les mêmes pièces que pour une 1^{ère} demande + **déclaration de perte** (délivrée par la Mairie) / **de vol** (délivrée par la Gendarmerie) + **1 timbre fiscal de 25 €**.

↳ PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

(**Sur rdv** : mercredi et vendredi de 8 h 40 à 12 h)

Le demandeur doit être présent pour la demande et pour la remise quelque soit son âge

1 - **Pour une 1^{ère} demande (majeur / mineur) :**

1 acte de naissance de - 3 mois ou 1 pièce d'identité sécurisée (CNI ou passeport non expiré depuis + de 2 ans) + **livret de famille** (mineur)

2 photos d'identité identiques (Photographe ou Photomaton)

1 justificatif de domicile (- de 1 an)

Timbres fiscaux : 0/14 ans : 17 € - 15/17 ans : 42 €
et majeurs : 86 €

2 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur)**

● Si le passeport est expiré depuis - de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1^{ère} demande sans l'acte de naissance + **ancien passeport à renouveler** + renseignements filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents de l'intéressé)

● Si le passeport est expiré depuis + de 2 ans : mêmes pièces que pour une 1^{ère} demande + **ancien passeport à renouveler**.

3 - **Pour un renouvellement (majeur / mineur) suite à un vol ou une perte** : les mêmes pièces que pour un renouvellement + **déclaration de perte** (délivrée en Mairie) / **de vol** (délivrée en Gendarmerie).

DANS LES 3 CAS (carte d'identité + passeport) :

- **Majeurs hébergés de 25 ans et +**, fournir une **attestation d'hébergement + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + une facture à l'adresse de l'hébergeant**

- **Pour les mineurs** : si les parents sont divorcés, présenter le **jugement de divorce complet** (pour autorité parentale + résidence principale).

👉 **IMPORTANT : ne pas découper la planche de photos et fournir les documents originaux.**

Cas particuliers : nous contacter : ☎ 02.98.04.00.11.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗



↳ PARCOURS DE CITOYENNETÉ :

Les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, lors de leur 16^{ème} anniversaire (16 ans révolus).

Ils se verront remettre alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver pour pouvoir s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et formation conduite accompagnée). Se munir du livret de famille.

↳ MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE (Délégué) :

Permanence de Jean Appéré, pour vous aider à résoudre les litiges entre administrés et administrations,

à la Sous Préfecture de Brest, 3 rue Parmentier : le mercredi matin sur rendez-vous. ☎ 02.98.00.97.71 ou au Point Information Médiation Multi Services (PIMMS), 6 rue Sisley, le jeudi matin sur rendez-vous. ☎ 02.98.41.00.66.

Vous pouvez également adresser vos correspondances à la Sous Préfecture.

↳ CONCILIEUR :

Litiges entre particuliers : pour les usagers du canton de Lannilis, permanence sur rendez-vous au 02.98.04.00.11, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois, de 14 h 30 à 17 h, en Mairie (bureau allée Verte - derrière la Mairie).



Édité le 28 juin 2013

Mairie de LANNILIS

☎ 02.98.04.00.11

Site : www.lannilis.fr

Courriel : accueil@lannilis.fr

Prochaine parution : le 27 septembre 2013